



Votre facture d'abonnement

Votre facture N° : **SDCF59815900**

Date d'émission : **01/02/2026**

Numéro Client : **1908851**

SIRET : **93536509800018**

N° TVA : **FR57935365098**

TOTAL du montant prélevé le 09/02/2026

91,02 €

	Quantité	Prix unitaire	Taux de TVA	Montant H.T. en €
Installation N° 1908851				
Ste SARL MSAB				
MMme STEPHANIE MOLLE				
353 ROUTE DE CAHORS				
46140 LUZECH				
Abonnement télésurveillance 24/24	01/02/2026 au 28/02/2026	1,00	75,85 20,00%	75,85

Total hors TVA	75,85 €
TVA 20,00% sur 75,85	15,17 €

Total T.T.C. (Option pour le paiement de la taxe d'après les débits) **91,02 €**

VERISURE - société par actions simplifiée au capital de 1 085,736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle, 92160 ANTONY - RCS Nanterre 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercice n° AUT-092-2118-07-17-20190351822 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le n° 23 006 336.

Des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal annuel. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (non soumise à TVA - article L. 441-10 II du code de commerce).